

Parlementaire d'opposition et vice-président du Sénat

Certains de vous se sont étonnés de ma nomination à cette fonction, compte tenu de mon appartenance politique. L'explication est simple : la vice-présidence du Sénat est attribuée à la proportionnelle des groupes politiques. Aussi, comme la majorité est très étroite, nous disposons de la moitié des huit sièges (hors la présidence).

Le choix s'est probablement porté sur ma personne en raison de mon aptitude à assurer la fonction mais, sans doute aussi, pour mon profil consensuel et représentatif de « certains courants ».

La vice-présidence consiste, bien sûr, à diriger la séance en partage avec mes collègues, mais également, en qualité de membre du **Bureau**, à gérer l'institution, tout comme à négocier périodiquement l'ordre du jour avec le Gouvernement lors des **conférences des présidents**.

Ce surcroît d'activité rend plus difficile l'exercice d'autre mandat. Fort heureusement, j'avais anticipé cette situation ! ...

Sur un autre plan, être dans l'opposition modifie, bien évidemment, profondément le travail parlementaire. Au niveau politique, ce positionnement impose un comportement plus critique des projets de lois, de l'action gouvernementale et des postures plus tranchées face à la majorité en place. Pour le technicien que je suis principalement, c'est aussi une période plus frustrante. Le parlementaire d'opposition dispose de moins d'opportunités pour faire valoir ses points de vue, de renseignements plus tardifs sur les textes, bref, de moyens d'action réduits pour sa mission car les contacts directs avec les ministres sont plus délicats et privilégient les élus de la majorité.

Mon appartenance à la commission des finances du Sénat me permet toujours d'avoir une proximité avec l'actualité fiscale, mais il va de soi que la relation avec le rapporteur général François Marc (PS) est nécessairement différente de celle que j'entretenais avec son prédécesseur Philippe Marini (UMP).

Cette situation m'oblige à nourrir mes travaux et mener mon action par le canal des associations influentes auprès du gouvernement que sont l'AMF et l'AdCF. Je peux, là, conserver mon expertise et exercer une influence utile.

Bien sûr, cette position est nouvelle, mais reconnaissons que ce fut hier le lot de mes adversaires politiques et qu'il faut bien que chacun puisse goûter, à son tour, toutes les joies de l'alternance !



La semaine de 4 jours et demi à l'école...

Si nous ne devons pas être indifférents à l'intérêt de l'enfant, nous ne devons cependant pas méconnaître l'impact de nos choix, ou de ceux qui nous sont imposés, et qui ont rang de « normes ». La réforme des rythmes scolaires, par la mise en place indispensable de ramassage scolaire supplémentaires, d'activités et de garderies, génèrera mécaniquement des coûts susceptibles d'entraîner une hausse de la fiscalité locale de l'ordre de 1 à 2%. Il me paraît donc légitime de s'interroger sur le moment de la mise en œuvre d'une telle réforme, sachant qu'elle ne peut s'appliquer « à la carte », en raison des spécificités des transports en milieu rural. Je fais partie de ceux qui demandent un report « sine die » en attendant un retour à meilleure fortune de nos collectivités...

Rapporteur en 2012

→ En décembre 2012, pour la deuxième année consécutive, la commission des finances du Sénat m'a désigné comme rapporteur spécial du budget « **Conseil et Contrôle de l'Etat** ». Dans ce cadre, j'audite et vérifie les budgets et le fonctionnement de la Cour des Comptes (et autres juridictions financières), du Conseil d'Etat (et autres juridictions administratives) et du CESE (Conseil Economique, Social et Environnemental).

→ En septembre 2012, pour la quatrième année, j'ai présenté le rapport de l'**Observatoire des Finances Locales** pour 2012.

→ En juin 2012, j'ai rendu mon **rapport d'information** sur les conséquences pour les collectivités territoriales, l'Etat et les entreprises de la suppression de la **taxe professionnelle** et de son remplacement par la contribution économique territoriale, qui préconise 25 propositions d'ajustement.

Vous pouvez consulter ces rapports sur mon blog www.charlesguene.fr

L'Amicale Gaulliste du Sénat

Notre association, dont Gérard Larcher est le président, a été particulièrement active en 2012, avec la parution en avril d'un livre collégial « *Le Gaullisme, une solution pour demain* », et un voyage d'études et d'échanges sur le contexte mondial et notamment la crise européenne, à Madrid, en septembre. (ci-dessous, la délégation française reçue par le président du Sénat espagnol)



A votre rencontre...



Remise de Médailles d'Honneur Régionales, Départementales et Communales à Aprey, à Messieurs Aubertot et Mathey, avec Gilles Goiset, le 25 août 2012 à Aprey.



Assemblée générale de l'Amicale des maires et adjoints des quatre cantons de Saint-Dizier, le 17 mars 2012 à Chamouilly, avec François Cornut-Gentille, Michel Garet, Bruno Sido, Mme Aubry et Eugène Perez.



Inauguration du groupe scolaire de Parnoy en Bassigny, avec André Noirot, Luc Chatel, Sophie Delong, Bernard Roret et Martial Delin.

Inauguration de l'école maternelle et primaire de Brousseval, le 1^{er} septembre 2012, avec Jeannine Banaszak, Jacques Labarre, Thilo Firchow et Urbain Guerrero.



Inauguration de la caserne des pompiers (et des vestiaires de foot), à Bricon le 6 juillet 2012, avec Bruno Sido et Catherine Baes.

POUR ME JOINDRE

Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

→ **Assistantes à Chaumont**
 Marie LAGLER
 et Marie-Christine SIMONNET
 3, boulevard Barotte 52000 Chaumont
 Tél. 03 25 31 90 50
 Fax 03 25 32 10 59
 charlesguene@wanadoo.fr

→ **Assistant à Paris**
 Philippe HOUBRON
 15, rue de Vaugirard 75291 Paris Cedex 06
 Tél. 01 42 34 32 60
 Fax 01 42 34 41 90
 c.guene@senat.fr

BLOG : <http://charlesguene.fr/>

Trait d'union
 Directeur de la publication : Charles Guené
 Conception et impression :
 Imprimerie du Petit-Cloître, 52200 Langres
 Photos : IPC sauf mention
 Dépôt légal : 41213.390



Charles Guené
 SÉNATEUR DE LA HAUTE-MARNE

SOMMAIRE

Éditorial	1
Nous n'avons plus de temps à perdre !...	2
Travaux parlementaires	3/4
- La loi de finances pour 2013	
- Vers une réforme des collectivités locales bis	
Parlementaire d'opposition et vice-président du Sénat	5
Rapporteur en 2012	
La semaine de 4 jours et demi à l'école...	
L'Amicale Gaulliste du Sénat	6
A votre rencontre	
Pour me joindre	

éditorial

Une autre mandature

Depuis la parution de mon dernier Trait d'Union, nous avons vécu ensemble, en tant qu'élus locaux, des événements marquants avec **une double révolution, fiscale et territoriale**. Le changement de majorité en a modifié la portée et les contours. Si la réforme des territoires sera revue et corrigée avant la mi-2013, notre département a été profondément impacté par l'achèvement de l'intercommunalité qui n'a pas été remis en cause. Sur le plan fiscal, en revanche, la copie reste inchangée tant la voie est étroite, et elle variera sans doute peu...

Entre temps, j'ai aussi remis en jeu mon mandat de sénateur, et vous m'avez fait l'honneur de me confirmer dans mes fonctions, en dépit d'un contexte national délicat et d'une adversité locale inattendue. Je veux y voir le retour d'un investissement sans faille à vos côtés et de mon souci constant d'identifier, tout autant que de m'attacher à résoudre, vos préoccupations. Je vous en sais gré car je n'ignore pas que j'ai, sans doute aussi, failli en quelques circonstances. Le choix électoral est, cependant, un exercice difficile et je ne blâmerai pas ceux qui se sont éloignés. La politique n'est-elle pas une conquête permanente !?...

Au Sénat, mes pairs m'ont porté à la **Vice-présidence**. Cette désignation me fait vivre une expérience humaine exceptionnelle, mais elle honore aussi chacun de vous qui m'y avez conduit. Si le technicien que je suis, voit, à cette place prestigieuse, son champ d'action quelquefois rétréci, je puis vous assurer que je consacre tous mes efforts à servir la République au mieux de mes capacités, tout en restant attaché à ce qui est essentiel pour nos territoires. Je me propose de vous en livrer, dans ce numéro, l'actualité toute chaude !...



Avec Alain Juppé, lors d'une conférence fiscale devant les Elus d'Aquitaine, Bordeaux, le 18 février 2012

et je n'oublie pas les valeurs qui nous rassemblent...
 Bonne année à tous de vous !

Nous n'avons plus de temps à perdre !...

« *Il est inexcusable de n'avoir pas prévu et de n'avoir pas prévenu les conjonctures dans lesquelles l'on ne peut plus faire que des fautes* » Le Cardinal de Retz (1613-1679)

Le rôle du politique est, certes, de légiférer, d'informer sur l'actualité législative et de contrôler l'action du gouvernement mais, je crois qu'il est important qu'il puisse aussi faire partager le regard qu'il porte autour de lui et les interrogations que lui inspire la société et qui forgent sa réflexion et déterminent son action.

Ce besoin est d'autant plus prégnant que nous vivons une époque charnière dans le cadre de la **crise de l'endettement public** qui a atteint un niveau jamais égalé, et qui prend place dans une **mondialisation et un contexte monétaire inédit**. Cette situation est telle que nos concitoyens n'ont plus de visibilité sur le monde. Ils ont perdu tout repère, et par là-même toute confiance. **Notre devoir est d'apporter une grille de lecture, de donner des raisons d'espérer à chacun et particulièrement à notre jeunesse.**

Dans cet esprit, j'ai souhaité vous faire partager quelques pistes qui m'ont été livrées par un excellent ouvrage que je vous recommande : « *Non aux 30 douloureuses* » (Augustin de Romanet, aux éditions Plon).

Contrairement aux civilisations qui nous ont précédées, **nous avons perdu notre rapport au temps**. La frénésie qui agite notre mode de vie ne nous permet plus ni de nous référer au passé, ni de nous projeter dans le futur. Nous nous inclinons devant la réalité des faits, sans débattre des vrais sujets, en refusant tout projet societal à long terme. **Or, une société qui ne se projette plus se perd dans l'immobilisme, s'inquiète et doute d'elle-même.**

En réalité, notre Pays, grande puissance séculaire, malgré ses atouts indéniables, a le sentiment d'être « déclassé » et les français se sentent dépossédés sur tous les plans, intellectuel, économique, diplomatique, etc. Nous devons **mettre en place les conditions de la restauration d'une ambition collective** à long terme. Ce doit

être le devoir premier du politique, dont la reconnaissance ou la sanction ne viendront pas des urnes, mais de l'Histoire.

Pour cela, il faut **retrouver « une vision »**. L'Etat doit se réapproprier la fonction de « **stratège** ». Il doit mieux cerner la ressource humaine qui conduira à la refondation. Le contrôle de la finance doit être entrepris afin que l'Etat redevienne le garant du long terme dans tous les domaines fondamentaux. Enfin, **la mondialisation doit être apprivoisée** pour que nous en prévenions les dangers et en saisissons les opportunités.

Le redressement de la France passe par le retour d'une croissance portée par la confiance. Pour y parvenir, nous devons **restaurer le « chemin de la connaissance »** en améliorant l'information en ce siècle numérique, et « **l'intercompréhension** » dans la société, **en développant la réciprocité et l'identité des comportements sociaux.**

La confiance partagée passe par la **déclinaison d'un objectif commun**. C'est au politique d'énoncer clairement la situation dans laquelle nous nous trouvons, et de définir les buts à atteindre en traçant le chemin à emprunter. Le cap inscrit, il faut **expliquer les étapes du cheminement et les points de passage obligés**, en rétablissant le « facteur temps ». La pédagogie du « temps long » doit être réinstaurée. A cet égard, nous devons **admettre la mondialisation comme une donnée durable, construire une véritable gouvernance européenne**, en particulier monétaire (et c'est le gaulliste qui vous le dit !), et **admettre la nécessité de la réduction de la dépense publique**. Tout doit être repensé par des femmes et des hommes nouveaux, avec des institutions et des outils adaptés.

Nous organiserons ainsi la mondialisation, en concourant à « **l'égalisation des aspirations** », dont le concept dépasse et transcende la seule approche d'égalité et de

besoin de justice. La vision à long terme ainsi réhabilitée, nous apaiserons les angoisses et redonnerons envie et espoir aux nouvelles générations. **C'est en étant lucide sur notre situation que nous trouverons les solutions, et n'aurons plus aucun prétexte pour ne pas réagir...** Rassemblés autour d'un « projet commun » d'union nationale (pourquoi pas ?), nous pourrions triompher.

Permettez-moi de dire, qu'après plusieurs échecs, de droite comme de gauche, nous sommes sans doute en passe de rentrer dans une telle logique, **à travers l'exemple**, complexe et à décrypter, **de la transition énergétique**, qui se met en place et qui va rythmer 2013.

Ce débat, qui a été lancé en novembre et doit déboucher sur une loi de programmation à l'automne 2013, se propose d'instaurer une société sobre en carbone et moins consommatrice de matières premières, ce qui devient vital pour la planète.

La loi devra déterminer « **la meilleure façon d'atteindre ces objectifs** » et les engagements visant à réduire à 50% la part du nucléaire dans l'électricité d'ici 2025, en soutenant les énergies renouvelables et en accélérant la rénovation thermique des logements. Au-delà des risques et du bien-fondé des buts et des moyens qui feront débat, **la démarche présente l'intérêt de fixer les coûts et d'en prévoir les engagements ainsi que les étapes** dans une feuille de route à venir. Cela constitue, à mon sens, une parfaite déclinaison de la méthode évoquée plus haut, et qui peut poser les repères d'une évaluation à long terme. **Ce chemin préfigurera les sacrifices comme les espoirs qui jalonnent l'épreuve**, ainsi que les emplois à disparaître comme ceux à naître. Bref, l'avenir et la vie, tout simplement !...

Charles Guené

La loi de Finances 2013

Je vous disais en préambule que, pour les finances des collectivités, la voie du gouvernement restait étroite. La LFR 2012 et les textes votés pour 2013 en témoignent.

Au niveau des **dotations** aux collectivités, **le gel de l'enveloppe est maintenu pour 2013**, mais le gouvernement annonce **deux baisses successives de 1,5% pour les deux années suivantes**. La contrainte exercée par la crise est telle que le gouvernement doit imposer aux collectivités leur part dans la prise en charge de la dette nationale. Les communes et intercommunalités en perte de population en subiront une double peine puisqu'à l'intérieur de cette enveloppe en baisse, il faut aussi servir ceux dont la démographie augmente...

Pour les intercommunalités, le **boni de fusion**, qui prévoyait l'alignement de la DGF par habitant sur la plus élevée **pour le nouvel EPCI, est supprimé**. Son effet sera limité à 105% de la moyenne pondérée nouvelle.

En revanche, si la péréquation verticale attribuée par l'Etat stagne, la **DSR et la DSU** font exception et **progressent de 8,75%** de manière globale. De son côté, la **péréquation horizontale** tient ses promesses et sera portée **de 150 millions à 360 millions**, soit plus que doublée. Cependant, cela ne signifie pas que votre dotation le sera, car c'est « l'enveloppe » qui augmente, et votre situation, elle, évolue par rapport aux indices comparatifs. Par ailleurs, le législateur a modifié quelques critères : ainsi, au niveau des **conditions d'attribution, l'impact de l'effort fiscal est relevé et la prise en compte de la richesse des habitants** (moyenne IRPP payée) est introduite. Ces critères devraient favoriser le monde rural et les zones urbaines « pauvres ».

Cette dotation, le « FPIC », sera désormais **partagé** entre l'EPCI et les communes **en fonction du « CIF »**. Les **critères d'attribution entre communes ont également été revus**. Les dispositions légales pourront toutefois être corrigées

par un vote qualifié.

A noter que les dispositifs de la réforme de la taxe professionnelle ont encore été modifiés par le législateur pour tenir compte de certaines situations particulières (notamment SEVESO). Il s'ensuivra, par un effet mécanique, de nouvelles **variations du FNGIR jusqu'en 2013**, mais les effets devraient maintenant être mineurs.

La préconisation que j'avais formulée dans mon rapport sur la taxe professionnelle a été suivie : **une clause d'indexation sur l'inflation qui revalorise le tarif des IFR** (notamment éolien) a été introduite. A noter également, l'accord du gouvernement sur un **plan de mise en œuvre de la révision des valeurs locatives** (dont la réforme est tant attendue).

Enfin, le PLF 2013 s'est attaché à rendre plus souple l'utilisation de la **cotisation minimale CFE**. Des dispositions ont été prises **afin de pratiquer des hausses plus ciblées** entre les contribuables. Le système devrait cependant être complété en 2013 par un plafonnement à la valeur ajoutée plus adapté. Une **nouvelle base est créée, entre 100 et 200 000 € de CA**, elle est plafonnée à **4 084 €**



En commission des finances (de gauche à droite : Dominique de Legge, Marie-Hélène Des Esgaux, Roger Karoutchi, Serge Dassault et Jean Arthuis)

Vers une réforme des collectivités locales bis

Le premier semestre 2013 sera consacré à plusieurs projets de loi « phare », destinés à modifier le fonctionnement des collectivités locales. Les textes devraient être votés pour l'été.

Projet de loi relatif à l'élection des conseillers municipaux et des délégués communautaires

L'achèvement de l'intercommunalité ne serait pas remis en cause sur le fond, comme dans ses délais. En revanche, les **conseillers communautaires élus en 2014 bénéficieraient d'un « fléchage »**, consistant à permettre leur désignation par les citoyens en même temps qu'ils éliraient les conseillers municipaux. Pour des raisons pratiques, ce système impose un **scrutin de liste**.

Au final, le modus operandi, qui n'est pas encore arrêté compte tenu de sa complexité, aboutira :

→ **Au scrutin de liste dans les communes de plus de 1 000 ou 1 500 habitants** (seuil à déterminer) qui seront les seules à désigner les conseillers communautaires directement par fléchage.

→ **A l'absence de modification en dessous de ce seuil.**

NB : fin décembre, la loi a étendu le nombre des conseillers communautaires à 25% au-dessus du nombre fixé par le tableau de la loi de 2010 (au lieu de 10%).

Avant-projet de loi portant décentralisation et réforme de l'action publique

Ce texte a vocation, pour ce qui nous concerne, à préciser la gouvernance entre les collectivités elles-mêmes, et entre elles et l'Etat.

A cet effet, il est proposé la **création d'un Haut Conseil des Territoires**, cadre du dialogue au niveau national, visant à **mettre en cohérence les politiques publiques** et à initier un partenariat réel sur les questions financières, comme à fournir une expertise et une évaluation des politiques publiques portant sur les compétences des collectivités et leur organisation. Sa composition est à déterminer, mais ce peut être enfin une chance d'ouvrir un véritable dialogue au niveau de la gouvernance publique et financière et de l'établissement des normes.

Au plan local, seraient créées des Conférences Territoriales de l'action publique. Elles auraient vocation à être

Dispositions concernant les nouveaux conseillers départementaux, divers scrutins et le cumul des mandats

Exit le conseiller général (et le conseiller territorial !). Il serait remplacé par un **conseiller départemental**, élu en 2015 en même temps que les conseillers régionaux. L'élection interviendrait dans le cadre de **nouveaux cantons, redécoupés** sur la base du nombre actuel divisé par deux, soit **16 pour la Haute-Marne**. Les 32 conseillers seraient élus en **scrutin majoritaire à deux tours** (comme aujourd'hui) mais en **binôme, respectant la parité**. Les suppléants seraient du même sexe que le titulaire. Cette réforme impliquerait le renouvellement de près de la moitié des conseillers, surtout au bénéfice des femmes. **La population de ces nouveaux cantons** devrait être

On le voit, outre l'aspect technique qui tend à rapprocher les scrutins **d'une certaine idée de la démocratie conférée par le suffrage universel**, se pose, a contrario, la question de la **représentation des territoires et du**

Travaux parlementaires

consultées sur les dévolutions de compétences et, plus généralement, sur les pactes de gouvernance et les schémas d'organisation locaux. **Le projet de loi affecterait un certain nombre de compétences** aux collectivités (notamment l'ensemble de l'assainissement ou de l'entretien des rivières aux EPCI), mais laisserait une assez grande



liberté à l'organisation locale de celles-ci en désignant un **chef de file**. A noter que ces nouvelles instances seraient informelles et ne constitueraient pas des « structures » supplémentaires. Les Pays seront, par conséquent, amenés à préciser leur rôle dans ce nouveau contexte.

contenue entre plus ou moins 20% de la **moyenne départementale** divisée par le nombre de sièges, soit entre 9 250 et 14 000 habitants pour la Haute-Marne (certains souhaitent que ce tunnel soit élargi, jusqu'à plus ou moins 50% !).

Ce texte s'attacherait aussi aux modes électoraux des autres mandats :

- Il aurait l'ambition d'introduire **une part de proportionnelle à l'Assemblée Nationale** (pour 10% des membres), ce qui pourrait supprimer des sièges dans les départements les moins peuplés. Suivez mon regard... **Le seuil du maintien au deuxième tour serait abaissé de 12,5% à 10%**, ce qui aurait pour effet de multiplier les triangulaires par 4 ou 5 (favorisant les partis extrêmes).

maintien de leur mode de vie. Les intentions politiques visant à introduire un système électoral plus favorable à ses intérêts ne sont pas absentes. La nécessité de bâtir un vrai statut de l'élu serait à l'ordre du jour également.

- Le mode électoral du **Sénat** serait soumis à la **proportionnelle à partir de 3 sièges** (au lieu de 4 actuellement).
- Le **vote « pluriel »** consistant à **pondérer le poids des élus en fonction de la population qu'ils représentent**, pourrait aussi être introduit à la Région et au Sénat...

Enfin, se profilent les **textes sur le non-cumul des mandats**, qui devraient conduire à empêcher, notamment les parlementaires, d'être également à la tête d'un exécutif. Reste à préciser, au-delà des présidents de Région et de Département qui sont visés, si cela concernera aussi les maires et, le cas échéant, à partir de quel seuil. Bien sûr, la **date d'application** de cette interdiction - **2015 ou 2017 (?)** - ne sera pas une question anodine...

Tout cela pour vous dire que les enjeux seront importants, la lutte rude, et que les clivages dépasseront les lignes droite / gauche...